

Compte- rendu du conseil municipal du mercredi 29 novembre 2018

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire. Présents : 13/13
Tous les chapitres de l'ordre du jour ont été abordés dans l'ordre:

Délibération sur le rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées): il s'agit de la liste des compétences qui ont été transférées à Loire-Forez et de leur coût, au regard de ce que nous percevons naguère au titre de la taxe professionnelle, entre autres : contribution SDIS pour 14 554 €, entretien Voirie pour 16 654 €, investissement Voirie pour 23 114 €, entretien des ouvrages d'art, des zones économiques...etc... En fin de compte le solde de ces opérations se traduit pour nous par un résultat positif de 10 000 € environ. Le rapport est accepté à l'unanimité.

Indemnité de conseil du Trésorier : Sans qu'il nous en soit fait obligation, il est de règle pour nous de participer à la rémunération de l'inspecteur en charge de la surveillance de nos budgets. Cette quote-part s'élève pour cette année 372,19 € bruts. La décision est approuvée à 11 voix et 2 abstentions.

Convention CDG 42 pour établissement dossier retraite : la présentation de la convention par Mr le Maire ne soulevant aucune objection, elle est approuvée à l'unanimité.

Règlement du complexe d'animation rural : quelques demandes nous sont parvenues pour la location éventuelle de la seule partie « bar » ou encore « bar + cuisine ». Après délibération, cette possibilité est acceptée avec un préalable de 6 semaines maximum aux tarifs suivants :

Habitants de Marcoux :	bar seul : 130 €	bar + cuisine: 160 €
Extérieurs :	bar seul : 230 €	bar + cuisine: 280 €

Demandes de subventions : deux projets sont actuellement à l'étude qui concernent

- d'une part la réfection de la bibliothèque pour un montant de 4 200 € environ.
- d'autre part l'aménagement de l'entrée sud du bourg en parking, avec installation d'un pressoir en décoration, pour un total estimé à 7 200 €. Une demande de subvention est adressée en ce sens au Conseil Général.

Rénovation des bâtiments : Elle suit son cours à un rythme soutenu, en grande partie grâce au concours bénévole de notre maître d'œuvre René Crozet, ce dont nous le remercions vivement. Le bâtiment vers l'école en est maintenant aux finitions intérieures (peintures, chauffage, pose de la cuisine par les soins de notre menuisier-maison Dominique Giraud...) et sera opérationnel au cours du 1^{er} trimestre 2019. Celui de la place de la Mairie, d'une surface plus importante, suivra dans la foulée.

Voirie : la réfection de la route des Eparons est maintenant terminée. 2 traversées supplémentaires ont été aménagées. Le coût de l'opération s'élève à 26 966 € exactement. Pour 2019 sont projetés les goudronnages de l'impasse de la Bruyère, du début de la route des Merlains depuis le stade jusqu'à la maison Coppéré, et la reprise des fossés sur la route de l'Eglise en contrebas du bourg.

Questions diverses :

- Le **Conseil d'école** s'est réuni cette semaine. Plusieurs sujets ont été abordés, entre autres celui des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2019. Les parents seront consultés par courrier d'ici la fin de l'année pour donner leur préférence (semaine de 4 jours et demi ou de 4 jours) Il est convenu qu'une forte majorité devra se dégager pour que l'une ou l'autre soit retenue.

L'Education Nationale a lancé un concours sur un projet d'équipement numérique pour les écoles des communes de moins de 2 000 habitants. Celle de Marcoux a postulé, par les soins de son directeur Matthieu Pouly. Seulement 3000 projets seront retenus au niveau national. L'objectif est d'obtenir une subvention de 50 % sur un projet maximum de 14 000€ TTC. Celui présenté pour nous comporte l'acquisition de 2 écrans tactiles interactifs, d'un P.C. et d'un appareil de projection, le tout pour un montant de 6 à 7 000 €. Déductions faites d'une participation de l'école (étalée sur 3 années sur son budget), de la récupération de la TVA au bout de 24 mois, la contribution de la commune s'établira à 1 125 €. De plus elle récupèrera le vidéoprojecteur actuel pour les besoins de la mairie ou de la salle des fêtes. La candidature est lancée.... Croisons les doigts pour qu'elle aboutisse favorablement.

- **Toiture de l'église** : Nous avons évoqué le sujet lors du conseil précédent. Une demande de subvention va être adressée à l'état pour cela. Nous sommes là aussi dans l'expectative.

- **P.L.U.** : Loire-Forez a voté le redémarrage du PLU lors du dernier conseil communautaire du 13 novembre. Rappelons que notre projet initial qui portait sur 2,7 ha avait été retoqué à 1 ha à peine par l'Etat, suite à une réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées). Après négociations et avec l'appui de Loire-Forez, nous espérons obtenir environ 2 ha. Une nouvelle réunion publique sera organisée, sans doute courant décembre, pour exposer ce dernier projet avant de le mettre en forme et de le proposer.

- **Local de l'ACCA** : une solution semble se dessiner. Le projet est celui d'une construction neuve sur une parcelle appartenant à la commune et jouxtant les jeux de boules. La main d'œuvre serait assurée par les sociétaires eux-mêmes, l'achat des matériaux pris en charge par la commune, charge à l'ACCA de rembourser le prêt à contracter sur une durée à définir. Après délibération, le conseil donne son accord pour une participation de la commune à hauteur de 50 % pour les travaux de raccordement aux réseaux.

- **Appartement au 1^{er} étage de la mairie** : Les locataires actuels nous ayant donné dédit, il sera libéré à compter de fin février.

- **Départ d'Alexandra Clairet** : En poste chez nous depuis juin 2016, suite au départ en retraite d'Odile Barthélemy, Alexandra était employée pour 15 heures par semaine. Mais il lui était difficile de résister à une opportunité de carrière dans un autre emploi qu'elle occupe à temps partiel également. Elle a décidé de tenter l'aventure et nous ne pouvons que lui souhaiter bonne chance. Le problème se pose pour nous de son remplacement, à compter du 7 janvier prochain puisque son préavis se termine en fin d'année. Ce ne sera peut-être pas chose facile, tant elle a su en quelques mois nous faire apprécier ses compétences et sa disponibilité.

- **Marche du Vin Chaud** : Le Comité des Fêtes en phase de reconstruction n'ayant pas encore la structure nécessaire pour l'organisation de cette manifestation le 3 février 2019, le CCAS a décidé de prendre momentanément le flambeau. Une première réunion a eu lieu, mais l'appel aux bonnes volontés lancé pour que cette organisation soit une réussite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.